



RÉUNION DU CAUCUS LÉGISLATIF DES GRANDS LACS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU)- Indianapolis, Indiana- 15 au 17 juillet 2011
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none">- M. François Ouimet, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale et représentant de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) au Caucus législatif des Grands Lacs- M. François Rebello, député de La Prairie et représentant de l'ANQ au Caucus législatif des Grands Lacs- M^{me} Valérie Meunier, secrétaire administrative adjointe de la DANREU.
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none">- Le Caucus législatif des Grands Lacs, composé de parlementaires provenant de huit États américains et des provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec, a été créé en 2003.- Cette organisation pluraliste et non partisane a pour mandat d'effectuer un suivi des questions environnementales et économiques qui ont une incidence sur les populations habitant la région des Grands Lacs et qui peuvent avoir un impact sur le bassin du fleuve Saint-Laurent. La Section du <i>Midwest du Council of State Governments</i> (CSG) héberge le secrétariat du Caucus législatif des Grands Lacs.
THÈMES	<ul style="list-style-type: none">- Suivi de la progression de la carpe asiatique et des autres espèces invasives du bassin des Grands Lacs- La gestion des eaux de ballast- Les projets d'énergie éolienne dans le bassin des Grands Lacs- La protection et la restauration des Grands Lacs.
OBJECTIFS ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Faire connaître la position du Québec et présenter les récentes initiatives législatives et réglementaires en lien avec la protection de l'environnement et du fleuve Saint-Laurent.- S'enquérir des récents développements relatifs à la protection du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et maintenir les liens établis avec les parlementaires représentant les États américains et les provinces de cette région.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
- Les membres de la délégation québécoise ont fait part de la situation politique et institutionnelle du Québec aux parlementaires américains et ont plus particulièrement abordé la question des inondations survenues en Montérégie et leur impact sur la population québécoise.
 - Les députés québécois ont également porté à l'attention du Caucus deux projets de règlement ainsi que l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau*. Les règlements édictés concernent, d'une part, le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent et, d'autre part, modifient les règles relatives à la déclaration des prélèvements d'eau.
- Quant à l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2009, celles-ci permettent au Québec d'honorer ses engagements à l'égard de *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*, signée en 2005 par les gouverneurs des huit États américains riverains des Grands Lacs et les premiers ministres du Québec et de l'Ontario.

COÛT ¹	- Per diem et autres frais	646,79 \$
	- Transport	2 016,40 \$
	Total	2 663,19 \$

¹ Une partie des frais relatifs à la participation de MM. Ouimet et Rebello a été remboursée par le CSG.